

DÉCLARATION POLITIQUE
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE NORVÈGE
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Gouvernement du Royaume de Norvège, d'une part

et

Le Gouvernement de la République française, d'autre part

ci-après dénommés les « Parties »

Réunis le 24 septembre 2018 à l'occasion du centenaire de la coopération franco-norvégienne instituée en 1918 permettant l'intégration d'élèves norvégiens dans le système éducatif français, notamment dans les sections norvégiennes des lycées au sein des Académies de Rouen, Caen et Lyon,

Se référant à la déclaration conjointe de la Première Ministre du Royaume de Norvège et du Président de la République française, réunis au Palais de l'Élysée à Paris le 27 février 2018, où fut soulignée l'importance centrale de l'éducation et de la recherche pour leurs relations bilatérales.

Les Gouvernements du Royaume de Norvège et de la République française signent un Accord-cadre bilatéral relatif à la coopération dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de l'innovation, de l'industrie et de la culture.

Les signataires sont ainsi convenus de promouvoir de nouvelles formes de coopération afin que leur action soit constamment modernisée, renouvelée et adaptée.

Les parties de cet accord-cadre ont comme objectif de renforcer la coopération universitaire et scientifique, augmenter la mobilité estudiantine entre les deux pays et d'œuvrer à établir plus de partenariats franco-norvégiens dans le cadre des programmes européens.

A l'occasion de la célébration de ce centenaire, et en application des principes énoncés dans l'Accord-cadre franco-norvégien de 2018, les ministères de deux pays se rapprocheront pour établir une stratégie commune visant à augmenter la mobilité des élèves, étudiants et chercheurs norvégiens vers la France, et français vers la Norvège.

Convaincus de l'importance de l'éducation pour le développement humain, les signataires ont pour ambition d'œuvrer ensemble au renforcement de programmes éducatifs dans le monde tels que le partenariat mondial pour l'éducation. (cf. ODD 4. ONU)

Les Signataires reconnaissent l'utilité de promouvoir les synergies entre les différents volets de l'Accord-cadre. Ils reconnaissent l'utilité de l'insertion de ces derniers dans le cadre de

l'Espace économique européen et des programmes et organisations européens tels que Erasmus+, Eureka, Horizon2020 et l'Agence Spatiale Européenne (ASE).

Considérant les relations étroites entre les deux pays, entre autres dans le secteur d'énergie, les parties encouragent le développement de la collaboration scientifique et industrielle.

Les signataires considèrent que l'art et la culture, en promouvant la liberté d'expression, la tolérance et le débat d'idées public, contribuent à la cohésion de nos sociétés et à la consolidation de la démocratie.

Les Signataires prennent note de l'importance qu'ils attachent aux activités couvertes par le présent Accord-cadre, comme l'illustre la présence de conseillers pour les affaires culturelles, d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche auprès de leurs ambassades.

Les Signataires conviennent d'organiser en vertu de l'article 6 de l'Accord-cadre une première réunion de suivi et d'information un an après la conclusion du présent Accord-cadre.

Fait à Rouen, le 24 septembre 2018, en deux exemplaires originaux, en langues norvégienne et française.

Pour le Gouvernement
du Royaume de Norvège

Pour le Gouvernement
de la République française